CEMEA Réunion

Deviens directeur.ice

BAFA 2022 BAFD

Deviens directeur.ice

CATALOGUE DE FORMATIONS

Contact & adresse

☎ 0262 21 76 39

✉ acceuil@cemea-reunion.org

45 ruelle Magnan Champs Fleuri
97 490 SAINTE-CLOTILDE

Référent pédagogique : Mr Jannick GABRIEL *j.gabriel@cemea-reunion.org*

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Pour tout information concernant un parcours individualisé d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, veuillez contacter l'accueil du cemea qui vous redirigera vers le référent :

Mr Jean-Michel MARINIER
jm.marinier@cemea-reunion.org

SOMMAIRE

LE BAFA FORMATION GENERALE 4

BAFA FORMATION GÉNÉRALE DATES & TARIFS 6

BAFA FORMATION D'APPROFONDISSEMENT
ET QUALIFICATION DATES & TARIFS 7

LE STAGE PRATIQUE 10

LES AIDES À LA FORMATION 11

LA FORMATION AUX CEMÉA 12

NOTRE PROJET ÉDUCATIF 13

MODALITES D'EVALUATION & DE VALIDATION 14

MODALITES D'INSCRIPTION – STAGE BAFA 25

DOSSIER INSCRIPTION BAFA 26

LE BAFA

DEVIENS ANIMATEUR.ICE

POUR NOUS C'EST AUX CÉMÉA !

SOMMAIRE

Le BAFD

Deviens directeur.ice

LE BAFD 16

NOTRE PROJET EDUCATIF..... 17

SE FORMER AUX CEMEAS..... 20

CONDITIONS GENERALE DE VENTE..... 21

Le BAFA :

Une formation à l'animation volontaire

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur.ice) est une formation qui permet d'animer des enfants et des jeunes en Accueil collectif de Mineurs.

C'est un brevet non professionnel qui permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant leurs vacances, en séjours, en accueils de loisirs et en temps périscolaires.

C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres personnes, d'échanger des idées, de débattre et d'apprendre autrement de nouvelles connaissances !

15 jours

Formation court

PRE-REQUIS

17 ans

Avoir 17 ans révolu le 1er jour de stage

Animer des activités pour les enfants & des jeunes

Animation volontaire

Délivré par l'Etat

ÊTRE ANIMATEUR.ICE VOLONTAIRE C'EST…

- Encadrer un groupe d'enfants ou de jeunes
- Travailler en équipe, sous la responsabilité d'un directeur ou d'une directrice
- Contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes aux côtés de l'école et de la famille
- Un engagement citoyen

MODALITÉ D'INSCRIPTION À LA FORMATION BAFA

Avant la première étape, il faut impérativement s'inscrire sur le site du ministère, rendez-vous sur : www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

L'inscription est rapide et permet d'obtenir un numéro de suivi indispensable pour l'inscription et pour l'obtention du BAFA.

puis s'inscrire sur : www.cemea-formation.com

DELAI D'ACCES :

Inscription jusqu'à 24h avant le début du stage

LE BAFA EN 3 ÉTAPES

Ces 3 étapes sont à effectuer dans l'ordre chronologique sur une période de 30 mois maximum !

1 LA FORMATION GÉNÉRALE

De manière théorique et pratique, elle permet d'apprendre l'essentiel pour :

- Préparer et animer des activités (jeux, chants, activités manuelles ...)
- Connaître les publics et leurs besoins (enfants, adolescents ...)
- Travailler en équipe

Se préparer concrètement à être animateur

> Plus d'informations sur les dates de formation voir page 5

2 LE STAGE PRATIQUE

Il s'agit d'une mise en situation réelle au sein d'une équipe en colo, accueil de loisirs, avec ou sans hébergement. Ce stage est accompagné par la personne en direction de l'équipe.

! Attention : À faire dans les 18 mois qui suivent l'étape 1

> Plus d'informations voir page 15

3 L'APPROFONDISSEMENT OU LA QUALIFICATION

L'approfondissement : vient consolider et enrichir les apprentissages de la formation générale par un thème choisi, elle permet aussi de prendre du recul sur des situations vécues pendant le stage pratique. > 6 jours

La qualification : (Surveillance des baignades- SB, voile ou canoë kayak) permet en plus des contenus de tout approfondissement, d'acquérir des compétences dans l'un de ces domaines spécialisés et de pouvoir encadrer ces activités. > 8 jours

> Plus d'informations sur et les dates de formation voir page 8

LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Après délibération du jury, le BAFA est délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département de résidence

BAFA
FORMATION GÉNÉRALE

DATES & TARIFS

INTERNAT ***530 €*** TARIFS *1/2 PENSION* ***460 €***

DATES		LIEUX
FEVRIER		
07 AU 11		ST DENIS
14 AU 16		
MARS		
12 au 19		
14 au 18		ST PIERRE
21 au 23		
MAI		
14 au 21	En camping	SALAZIE
16 au 20		ST LOUIS
23 au 25		
JUIN		
13 au 17		ST DENIS
20 au 22		
JUIN/JUILLET		
27/06 au 01/07		
04/07 au 06/07		ST PIERRE
AOUT		
22 au 26		
29 au 31		
OCTOBRE		
08 au 15		ST PAUL
(En fonction des vacances)		
DECEMBRE		
05 au 09		ST PIERRE
11 au 14		

LE BAFA

FORMATION D'APPROFONDISSEMENT ET QUALIFICATION

QUELLE THÉMATIQUE CHOISIR ?

Les Ceméa proposent un choix large et varié d'approfondissements et de qualifications.

Autour des publics : Petite enfance, Handicap …

Autour de la découverte du milieu : Bord de mer, environnement urbain, environnement rural …

Autour d'activités spécifiques : Multi-activités, Grands jeux et jeux sportifs, activités manuelles, d'expression, culinaire, média et numérique, en parallèle d'un festival …

Autour d'un type d'accueil : Accueil de loisirs, séjours à l'étranger et rencontre interculturelle …

Le descriptif de chaque thématique d'approfondissement est disponible sur cemea-formation.com

Mis à part pour les sessions de qualification, aucun pré-requis n'est nécessaire sur la thématique choisie d'approfondissement.

Les pré-requis pour chaque session de qualification sont disponibles sur cemea-formation.com

BAFA

FORMATION D'APPROFONDISSEMENT ET QUALIFICATION

DATES & TARIFS

TARIFS APPROFONDISSEMENT

INTERNAT **480€** 1/2 PENSION **410 €**

ACTIVITES	DATES			LIEUX
	FEVRIER/MARS			
Multi-activités	**Du 21/02 au 26/02**			ST PIERRE
Gestion autonome et activités de pleine nature	**Du 21/03 au 26/03**			SALAZIE
	AVRIL			
Accompagnement culturel	**Du 11 au 16**			ST PIERRE
	MAI			
Multi-activités	**Du 16 au 21**			ST DENIS
Multi-activités	**16 au 21**			ST BENOIT
	AOUT			
Montage vidéo	**22 au 27**			ST PAUL
	OCTOBRE			
Gestion autonome et fabrication d'instrument	**Du 17 au 22**		Camping	SALAZIE
	NOVEMBRE			
Education nutritionnelle	**Du 14 au 19**			ST PIERRE

YAKAMĒDIA

LA MÉDIATHÈQUE ÉDUC'ACTIVE DES CEMÉA

CEMÉA Réunion

BAFA BAFD, TOUT POUR RÉUSSIR
VOS ANIMATIONS

DÉCOUVREZ LE SITE

YAKAMEDIA.FR

COMMENT TROUVER UN STAGE PRATIQUE ?

Le Service d'Aide au Placement met en relation les offres et les demandes entre organisateurs, directeurs et animateurs d'Accueils Collectifs de Mineurs, c'est un service réservé aux stagiaires ayant fait leur formation aux Ceméa.

Depuis toujours, les Ceméa considèrent qu'il est de leur responsabilité **de former les animateurs, animatrices, directeurs et directrices et stagiaires dans leur recherche de stage pratique.**

Ils inscrivent à ce titre le dispositif dans **leur engagement qualité** pour les formations BAFA-BAFD.

Par ce service, les CEMÉA luttent contre certaines pratiques d'employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités en tant qu'acteurs de la formation BAFA-BAFD (absence de suivi des stagiaires, absence de rémunération).

Ils dénoncent les abus et les ségrégations faits à l'encontre des jeunes en recherche de stage pratique (refus d'embauche des moins de 18 ans, racisme, discrimination etc ...).

LE STAGE PRATIQUE

Le stage pratique est une étape centrale de la formation, il permet de mettre en œuvre les apprentissages de la formation générale !

! **ATTENTION :** Pour réaliser un stage pratique, il ne faut pas être sous le coup d'une mesure de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès de mineurs (incapacité pénale ou mesure administrative prononcée par le préfet).
Pas d'inscription au FIJAIS.

LES AIDES À LA FORMATION

La caisse nationale des allocations familiales (CNAF) accorde une aide aux stagiaires inscrits en approfondissement ou qualification BAFA, sans condition de ressources ni d'âge.

Cette aide est d'environ 100

Des aides spécifiques suivant les territoires sont possibles.

Pour plus d'information sur les aides financières par région :

cemea-pdll.org /Les-aides-financieres

Suivant les CAF, des aides spécifiques.

- Les conseils régionaux, départementaux,
- Pole emploi, Mission locales,
- Comités d'entreprise,
- municipalités,
- Les CAF.

Pour les salarié.es, les formations peuvent être prises en charge dans le cadre du plan de formation de l'employeur

LES AUTRES AIDES POSSIBLES

Certains organisateurs de séjours de vacances ou d'accueil de loisirs remboursent tout ou partie des sessions de formation.

LA FORMATION AUX CEMÉA

SE FORMER POUR PRENDRE DES RESPONSABILITÉS !

Les Ceméa organisent des formations à l'animation depuis 1937 !

Les Ceméa sont une association d'éducation populaire et d'éducation nouvelle, développant la responsabilité de chaque personne.

MOUVEMENT LAÏC

Les ceméa sont un mouvement laïc :

- Inscrit dans l'éducation populaire.
- Nous luttons contre toutes formes d'exclusions et de discriminations
- Afin d'ouvrir nos formations à tous les publics !

LA FORMATION AUX CEMÉA C'EST

- Des équipes de formation qualifiées bénéficiant d'une formation continue, praticiens et praticiennes de terrain
- Un accompagnement et un suivi des stagiaires individualisés tout au long de la formation
- La garantie d'avoir des outils pédagogiques diversifiés et de qualité, élaborés par nos soins
- Une formation qui forme à la réalité du terrain
- Le principe de laïcité : nous étudions toutes les demandes liées aux régimes alimentaires, aux questions philosophiques et religieuses et tentons d'y répondre tant que celles-ci ne vont pas à l'encontre du cadre de formation mis en place

HABILITATION NATIONALE

- Les Ceméa ont une habilitation nationale à dispenser les formations BAFA et BAFD par le ministère de l'éducation nationale. Nous appliquons la
- Réglementation du ministère concernant ces formations. Afin d´être habilités, nous disposons d´un projet éducatif pour nos formations, d'un réseau d'équipes de formateurs formés et suivis tout au long de l'année, d'un dispositif de suivi
- Et d'accompagnement des stagiaires. Nous concevons et diffusons des outils pédagogiques pour nos formations.

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie.
Il en a le désir et les possibilités.

L'ÉDUCATION NOUVELLE

- Les CEMÉA sont un mouvement d'éducation nouvelle. Ils privilégient une interaction permanente entre l'individu, le groupe, l'environnement et le milieu de vie.
- Les CEMÉA militent pour une laïcité, qui soit une ouverture à la compréhension de l'autre dans l'acceptation des différences et dans le respect du pluralisme.
- Mais aussi un combat pour la liberté d'expression de chacun et, contre toute forme d'obscurantisme, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION

- Les formateurs, militants des CEMÉA sont porteurs des valeurs de notre mouvement. Chaque stagiaire est au coeur de sa propre activité, responsable de sa propre formation, partenaire de la formation des autres. Les programmes de formation sont construits en fonction des besoins de chaque stagiaire.
- Ceux-ci sont de fait associés à la conduite des formations.
- Nos formations s'appuient sur la prise de conscience de chaque stagiaire de ses propres possibilités physiques, manuelles, intellectuelles, sociales et de celles des autres. Cela se concrétise par une alternance de temps de formation théorique et pratique ou l'environnement et le milieu du stage, constituent des éléments fondateurs des démarches de formation.
- La vie collective est une composante essentielle de la formation. Elle s'organise dans le respect de l'individu et du groupe dans son fonctionnement.

UN STAGE ENCADRÉ PAR DES PRATICIENS

- Chaque stage est préparé et conduit par une équipe de formateurs, animateurs ou directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs.
- Nos équipes sont constituées sur une complémentarité des expériences et des compétences. Nos formations s'organisent donc en contact étroit avec la réalité des Accueils Collectifs de Mineurs.
- Pour accompagner ces pratiques, les CEMÉA ont formalisé un cursus de formation de
- Formateurs qui est mis en oeuvre par l'ensemble des structures régionales.

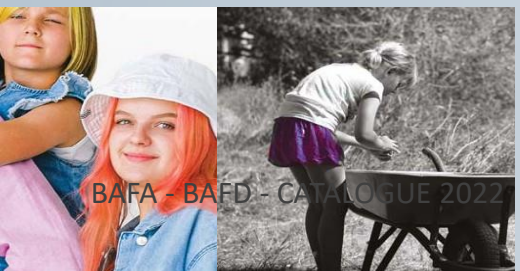

NOTRE CONCEPTION DES VACANCES COLLECTIVES

Les Accueils Collectifs de Mineurs représentent pour les enfants et les adolescents une aventure incontournable.

C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation. L'évolution de notre société, l'évolution des temps de loisirs, leur organisation poussent les CEMÉA à militer pour un lien indissociable entre les séjours de vacances et les accueils de loisirs.

Les jeunes et les enfants doivent être associés aux projets les concernant.

Deux axes doivent être privilégiés :

- **Celui du brassage social, barrière formelle contre les replis communautaires, et celui de la mixité. Elle est une conquête sociale et culturelle majeure.**
- **De même, toute forme de loisirs qui ne tiendrait pas compte de l'environnement proche et de ses potentialités ne conduirait qu'à l'exacerbation d'un consumérisme subi.**

>> Les vacances collectives ne peuvent exister sans l'apport indispensable des animateurs volontaires ils doivent y faire valoir leur complémentarité avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Texte officiel : arrêtés du 22 et 25 juin 2007, du ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives

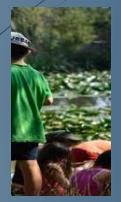

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

La validation est organisée en référence aux critères fixés par les textes règlementaires.

Elle est assurée et assumée par l'équipe de formation. Les critères et les modalités sont explicités aux stagiaires en début de formation.

Une démarche d'évaluation, distincte de la validation, est conduite tout au long du stage. Basée sur des objectifs de formation élaborés par le stagiaire et l'équipe de formateur, elle permet une analyse en continu des acquis et de l'évolution

L'invalidation du stage

l'inscription au stage de formation BAFA ou BAFD ou la seul.e présence du stagiaire au stage de formation n'entraîne aucunement une automaticité d'appréciation satisfaisante de la session du BAFA ou BAFD suivie.

L'évaluation du stagiaire apte au BAFA ou BAFD relève de l'appréciation souveraine de l'organisme de formation dans le respect du cadre de l'habilitation délivré par le ministère en charge des formations BAFA, BAFD. En cas de session insatisfaisante de la session, le.la stagiaire ou son représentant légal demeurent tenu de payer l'intégralité du cout de la formation.

LE VOLONTARIAT

Le volontariat éducatif est un concept d'éducation populaire.

Les CEMÉA affirment donc le sens politique et éducatif d'un volontariat : celui qui permet un engagement responsable, un engagement altruiste et solidaire.

Il est un espace de citoyenneté traduite en actes. Il reste un espace d'insertion sociale et culturelle pour des centaines de milliers de jeunes.

LE BAFA : L'animation

L'animation s'inscrit bien dans une démarche d'éducation populaire, c'est-à dire :

Travailler avec les personnes à la transformation de leurs situations et de leurs milieux.

Nous militons pour une animation au service du développement des personnes et des groupes, centrée sur leurs prises de responsabilité.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- **Assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;**
- **Participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs ;**
- **Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective;**
- **Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;**
- **Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.**

NOS OBJECTIFS POUR LA FORMATION D'ANIMATEURS

Nous ajouterons aux objectifs ci dessus des objectifs qui illustrent notre engagement de mouvement d'éducation nouvelle :

- **Susciter l'activité, l'organiser à partir des besoins et des projets des enfants et des jeunes ;**
- **Construire sa propre conception du rôle de l'animateur ;**
- **Avoir argumenter ses choix pédagogiques ;**
- **Avoir une perception claire des Accueils Collectifs de Mineurs et d'en approcher les enjeux sociaux et culturels ;**
- **Repérer les richesses de l'environnement et les exploiter, s'adapter aux contraintes;**
- **Mesurer son évolution au travers des étapes de la formation.**

LE BAFD : La direction

Les CEMÉA conçoivent la direction des Accueils Collectifs de Mineurs comme la conduite d'une action éducative. Ils défendent la possibilité pour toute personne dans le cadre règlementaire d'assumer un engagement dans des fonctions de direction.

Pour les CEMÉA diriger un Accueil Collectif de Mineurs c'est également, pour ceux qui le souhaitent, accéder à une forme de militantisme éducatif. Les directeurs volontaires et professionnels d'Accueils Collectifs de Mineurs portent, au travers de leur action sur le terrain, une pluralité de regards, permettant une meilleure prise en compte de l'enfant.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif;
- Diriger les personnels ;
- Assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

NOUS NOUS ENGAGEONS, EN SUS ET AU TRAVERS DES OBJECTIFS QUI PRÉCÈDENT À VEILLER PARTICULIÈREMENT À ACCOMPAGNER CHAQUE PERSONNE DANS SON PARCOURS DE FORMATION.

LE BAFD
BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTION

Le BAFD est une formation qui permet d'animer des enfants et des jeunes en Accueil collectif de Mineur. C'est un brevet reconnu et délivré par l'État;

Le BAFD est une formation en 4 étapes qui permet de diriger des séjours et des accueils de loisirs.

Il est accessible dès 22 ans, sous condition de diplôme et/ou d'expérience.

C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres personnes, d'échanger des idées, de débattre et d'apprendre autrement de nouvelles connaissances !

ÊTRE DIRECTEUR.ICE C'EST …

- ❖ Travailler avec un organisateur dans le cadre de valeurs définies par le projetÉducatif
- ❖ Animer une équipe, du recrutement au bilan en passant par la formation de celle-ci
- ❖ Proposer des temps de vacances et de loisirs répondant aux besoins et envies des enfants
- ❖ Assurer le bon fonctionnement du séjour

MODALITÉ D'INSCRIPTION À LA FORMATION BAFD

Avant la première étape, il faut **impérativement** s'inscrire sur le site du ministère, rendez-vous sur :

www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

L'inscription est rapide et permet d'obtenir un numéro de suivi indispensable pour l'inscription et pour l'obtention du BAFD.

puis s'inscrire sur : www.cemea-formation.com

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Nos objectifs au travers de toute la formation BAFD visent à aider chaque futur directeur à :

- Clarifier ses propres intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, de les communiquer et de les traduire en contenus ;
- Construire sa propres conception du rôle de directeur et pouvoir argumenter ses choix ;
- Repérer que ses actions ont des effets sur un milieu, un groupe, une personne ;
- Situer son action éducative de directeur d'Accueils Collectifs de Mineurs dans le contexte économique et social;
- Acquérir, au plan méthodologique,

Des outils pour :

- Clarifier sa conception de la direction,
- Elaborer pour toute structure particulière de loisirs et de vacances, un projet pédagogique qui traduise, au plan des pratiques, les orientations du projet éducatif de l'organisateur,
- Être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers dans le sens du contrat passé avec l'organisateur,
- Associer l'ensemble des personnes de la structure et passer avec elles au stade de la mise en œuvre,
- Animer des équipes d'adultes et exercer un mode de direction qui permette à chaque membre de ces équipes de prendre part aux décisions qui sont de sa responsabilité, de participer à leur réalisation et à leur contrôle,
- Exercer auprès des animateurs une réelle
- fonction de formation,
- Analyser ses expériences pratiques de direction,
- Clarifier le rôle du directeur vis à vis des personnels employés dans la structure, des familles, des enfants et des jeunes,
- Etablir un bilan de formation.

MAÎTRISE DE LA COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE

Une maîtrise de l'écrit est nécessaire à tout directeur. Certaines séquences de la formation permettent un entraînement à la rédaction de documents et à leur communication verbale au titre de l'exercice d'une fonction de direction.

Des outils de soutien à la rédaction des différents écrits du BAFD sont mis en œuvre. L'individualisation d'une grande partie des contenus de la formation prend en compte les acquis et expériences de chaque stagiaire, la diversité des situations d'exercice de la direction.

L'ensemble des temps, de vacances, de formation, d'animation constituent des moyens pour former des citoyens conscients des enjeux politiques, culturels et économiques, capables d'oeuvrer pour une société plus juste et plus égalitaire.

Projet éducatif et chartes pédagogiques téléchargeables sur notre site : www.cemea.asso.fr

Texte officiel : arrêtés du 22 et 25 juin 2007, du ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives

LE BAFD EN 4 ÉTAPES

Le cursus doit être réalisé en 4 années maximum

1 LA FORMATION GÉNÉRALE

DURÉE
9 JOURS

De manière théorique et pratique, par des méthodes actives cette session permet de travailler :

- L'élaboration, la conduite et l'évaluation du projet pédagogique
- L'animation de l'équipe, la communication et la conduite des réunions.
- L'organisation des aspects administratifs et techniques de la direction
- La mise en œuvre du cadre réglementaire et juridique des accueils collectifs de mineurs (ACM)

2 1ER STAGE PRATIQUE

DURÉE
14 JOURS

Il s'agit d'une mise en situation réelle au sein d'une équipe en accueil collectif de mineur en tant que directeur/directrice ou adjoint.e avec ou sans hébergement.

! Attention : À faire dans les 18 mois qui suivent l'étape 1

3 LE PERFECTIONNEMENT

DURÉE
6 JOURS

Ce stage vient consolider et enrichir les apprentissages de la formation générale,

un retour sur les fonctions, elle permet aussi de prendre du recul sur des situations vécues pendant le stage pratique et de les analyser..

4 2E STAGE PRATIQUE

DURÉE
14 JOURS

Il s'agit à nouveau d'une mise en situation réelle au sein d'une équipe en accueil collectif de mineur, ce stage doit obligatoirement être effectué en responsabilité totale de direction.

A l'issue des 4 étapes, production d'un bilan de formation.

LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Après délibération du jury, le BAFD est délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département de résidence.

BAFD FORMATION GÉNÉRALE

DATES & TARIFS

TARIFS : 1/2 PENSION 530€

DATES			LIEUX
FEVRIER/MARS			
Du 28/02 au 04/03	❍		ST PIERRE
Du 07/03 au 11/03			
AVRIL			
Du 04 au 08	❍		ST DENIS
Du 11 au 15			
MAI			
Du 16 au 20	❍		ST LOUIS
Du 23 au 27			
SEPTEMBRE			
Du 05 au 09	❍		ST PIERRE
Du 12 au 16			
NOVEMBRE/DECEMBRE			
Du 21/11 au 25/11	❍		ST DENIS
Du 28/11 au 02/12			

BAFD PERFECTIONNEMENT

DATES & TARIFS

TARIFS : 1/2 PENSION 430 €

DATES			LIEUX
FEVRIER			
Du 07 au 12	❍		ST DENIS
MARS			
Du 07 au 12	❍		ST PIERRE
SEPTEMBRE			
Du 19 au 24	❍		ST PIERRE
OCTOBRE			
Du 24 au 29	❍		ST PIERRE

SE FORMER AVEC LES CEMÉA !

- Des formations d'éducation populaire et d'éducation nouvelle depuis 80 ans !
- Un réseau de formateurs et de formatrices compétents et expérimentés
- Un large choix de formation et de modalités d'accueil

Une association laïque reconnue d'utilité publique, agrée par l'Etat

- Mouvement d'éducation nouvelle
- Association Complémentaire de L'Enseignement Public
- Organisme laïque luttant contre toutes les formes d'exclusion

Des formations dans l'animation volontaire et un centre de formation professionnelle

DES SECTEURS D'INTERVENTION VARIÉS

Un mouvement d'éducation

« Tout être humain, sans distinction d'âge, d'origine, de culture, de situation sociale à droit à notre respect et à nos égards »

« Il n'y a qu'une éducation. Elle s'adresse à tous. Elle est de tous les instants. Tout être humain peut de développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités »

Un engagement qualité

Les CEMEA publient des chartes pédagogiques. Elles témoignent de notre engagement de fond dans la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les CEMÉA, mouvement d'éducation nouvelle, association d'éducation populaire, et organisme de formation à l'animation sont porteurs depuis plus de 70 ans, d'une large expérience sociale et collective. Les CEMEA sont reconnus d'utilité publique et sont agréés par les ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'action sociale, de la culture et de la communication, des affaires étrangères. Les CEMÉA ont une habilitation nationale à dispenser les formations BAFA et BAFD par le ministère chargé de ces formations.

Afin d'être habilités, les ceméa répondons aux 9 critères et les ceméa disposent d'un projet éducatif pour nos formations, d'un réseau d'équipes de formateurs formés et suivis tout au long de l'année, d'un dispositif de suivi et d'accompagnement du stagiaire.

Les ceméa appliquent la réglementation en vigueur concernant ces formations.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active [CEMEA] (ci-après « organisme de formation ») consentent au stagiaire (ci-après « stagiaire ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations des CEMEA, ci-après le « BAFA ou BAFD ».

La réception du bulletin d'inscription par le stagiaire et le paiement de la facture émise par l'organisme de formation emportent l'adhésion entière et sans réserve du stagiaire ou de son représentant légal si le stagiaire est mineur à ces CGV, reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

1.MODALITES D'INSCRIPTION

1. A titre préalable, avant toute inscription, que cela soit par courrier ou par internet sur le site de l'organisme de formation, le stagiaire doit s'inscrire aux épreuves du BAFA ou du BAFD sur le site du ministère en charge de ces formations : www.bafa-bafd.gouv.fr

2. Si le stagiaire a commencé le cursus et qu'il souhaite s'inscrire en approfondissement ou perfectionnement, le stagiaire doit également s' inscrire sur le site du ministère.

3. Dans tous les cas, le site du ministère délivrera un numéro d'inscription que le stagiaire devra impérativement reporter sur la fiche d'inscription de l'organisme de formation. Sans cette inscription auprès des services du ministère, le Stagiaire ne pourra suivre un cursus de formation.

1.2 une fois le numéro d'inscription obtenu, le stagiaire doit s'inscrire à la formation BAFA ou BAFD auprès de l'organisme de formation :

- Soit par l'envoi par courrier de la fiche d'inscription complétée et signée par le stagiaire ou son représentant légal, à l'adresse suivante : voir adresse de l'association régionale organisant le stage.
- Soit par internet à l'adresse suivante **www.Cemea-formation.Com**

l'inscription est définitive à réception d'un accusé de réception.

3. Pour chaque formation dispensée par l'organisme de formation, un nombre minimum et maximum de participants est admis. Les inscriptions pour la session 2 Cessent d'être retenues quand le nombre optimum est atteint. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets et réglés.

4. Une inscription en surnombre est reportée après accord sur un autre stage, ou si aucun accord n'est trouvé, le dossier est renvoyé au stagiaire

2.MODALITES DE FORMATION

1.L'organisme de formation est totalement libre d'utiliser les concepts, méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont prévus par l'organisme de formation.

2.1 L'organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au stagiaire. La documentation et les annexes documentaires fournies pendant la formation ont pour seul objet de compléter la prestation de formation et n'engagent en aucun cas l'organisme de formation sur leur exhaustivité. L'organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le client postérieurement à la Formation.

2.2 La formation peut être assurée dans les locaux de l'organisme de formation ou dans d'autres locaux dans les conditions qu'il détermine. Dans tous les cas, les stagiaires qui participent à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché ou mis à disposition dans les locaux.

3.TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENTS

1.Les conditions tarifaires des formations BAFA et BAFD figurent sur le catalogue de nos formations ou sur notre site en ligne.

Les prix de Nos formations sont indiqués TTC sur tous nos supports.

3.2 Le prix de la formation est payable en totalité avant le début du stage. Les factures sont payables à réception de la facture - ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant

- par chèque, virement bancaire, chèques vacances ou par carte bancaire sur le site :
- www.cemea-formation.com

Toute formation commencée est due en totalité.

3.3 En cas de retard de paiement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

5.RESPONSABILITE

1. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En état de cause, et d'une manière générale, au cas où la responsabilité de l'organisme de formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le stagiaire ou son représentant légal au titre de la formation concernée.

2. INVALIDATION DU STAGE

- L'inscription au stage de formation BAFA ou BAFD ou la seule présence du stagiaire au stage de formation n'entrainent aucunement une automaticité d'appréciation satisfaisante de la session du BAFA ou du BAFD suivie.
- L'évaluation du stagiaire apte au BAFA ou BAFD relève de l'appréciation souveraine de l'organisme de formation dans le respect du cadre de l'habilitation délivré par le ministère en charge des formations BAFA BAFD. En cas de session insatisfaisante de la session, le stagiaire ou son représentant légal demeurent tenu de payer l'intégralité du coût de la formation.

4. ANNULATION – REPORT – CONSEQUENCES FINANCIERES

4.1 ANNULATION, REPORT PAR LE STAGIAIRE

Toute demande d'annulation ou de report doivent être signalés immédiatement et confirmés par écrit par le stagiaire (courrier, ou e-mail comprenant un accusé de réception électronique).

1. Toute annulation d'une formation plus de dix (10) jours ouvrés avant le début du stage entraine une retenue de 45 € pour les frais de dossier. Toute annulation moins de dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour le stage entraine une retenue de 150 €.

1. En cas d'absence ou de départ au cours d'un stage, aucun remboursement ne sera effectué. Le règlement reste acquis à l'organisme de formation à titre d'indemnité forfaitaire.

4.2 ANNULATION, REPORT PAR L'ORGANISME DE FORMATION

- En cas d'annulation du stage, le stagiaire sera prévenu dix (10) jours avant le début du stage. L'organisme de formation proposera au stagiaire une inscription sur un autre stage. Si cela n'est pas possible, le dossier le stagiaire sera renvoyé sans autre indemnité.
- En cas d'absence du formateur, l'organisme de formation s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de formation. L'organisme de formation s'oblige en outre à remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation de Formation ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais
- L'organisme de formation peut être contraint d'annuler une formation pour cas de force majeure, cas habituellement retenus par la jurisprudence de la cour de cassation, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.
- Dans tous les cas d'annulation visés par le présent article, et à défaut d'accord sur le report du stage pour d'autres dates, l'organisme de formation procédera seulement au remboursement du prix de la formation déjà réglés par le stagiaire ou son représentant légal, à l'exclusion de tout autre coût (liste non exhaustive :

transport quel qu'il soit, hébergement, frais annexes, toute autre réservation, prise de congés, RTT ou autres préjudices indirects, etc.)

5.2.3 En cas de non-paiement, l'organisme de Formation se réserve le droit d'utiliser tous les moyens de justice afin de réclamer le paiement dû, sans préjudice des dommages-intérêts que l'organisme de formation

3. SURVEILLANCE – SÉCURITÉ

1. Pour les locaux d'hébergement, qui n'appartiennent pas à l'organisme de formation ou qui ne sont pas gérés par l'organisme de formation, ce dernier ne peut être tenu pour responsable lors du séjour des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire. Dans cette hypothèse, l'organisme de formation, ne peut être regardé comme ayant la qualité d'un aubergiste/hôtelier, au sens des articles 1949 et suivants du code civil.

1. Pour les locaux appartenant à l'organisme de formation ou gérés par lui, la responsabilité de l'organisme de formation est déterminée dans les conditions suivantes :

- **5.3.2-1** La responsabilité de l'organisme de formation, en sa qualité d'aubergiste/ hôtelier, ne peut être encourue dès lors que le stagiaire a le libre usage d'un coffre individuel mis à sa disposition et fonctionnant sur la seule combinaison de son choix. Il convient de considérer que l'organisme de formation n'est en aucun cas responsable des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire. Il ne peut y avoir dans cette hypothèse, au sens de la jurisprudence, de dépôt entre les mains de l'aubergiste/hôtelier.

- **5.3.2-2** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/ hôtelier, présente un caractère exceptionnel et ne saurait être étendue par voie d'analogie aux restaurateurs. Se rattachant au contrat d'hôtellerie, une telle responsabilité implique nécessairement que le stagiaire soit hébergé dans les locaux de l'organisme de formation et qu'il ne soit pas venu seulement pour prendre un repas.

- **5.3.2-3** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être invoquée par le stagiaire pour tous les vols ou dommages qui arrivent par la force majeure ou de la perte de la nature ou d'un vice de la chose elle-même ou encore d'un manque de vigilance et de surveillance du stagiaire à ses effets personnels.

- **5.3.2-4** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire dès lors que le parking où était stationné ledit véhicule est non clôturé et utilisable par n'importe quel automobiliste (cas où l'hôtelier n'en a pas la jouissance privative au sens de l'article 1954 du Code civil).

- **5.3.2-5** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire qu'en cas de faute caractérisée, uniquement sur un parc de stationnement privatif et clôturé et dans la mesure où l'aubergiste/hôtelier s'est expressément engagé à assurer une surveillance particulière.

- **5.3.2-6** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/ hôtelier, ne peut être encourue si le stagiaire ne déclare pas l'importance des objets de valeurs déposés entre les mains de l'aubergiste/hôtelier. Dans tous les cas, il est fortement déconseillé au stagiaire de ne prendre aucun objet de valeur pendant le déroulement du stage.

- **5.3.2-7** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier ne peut dépasser le coût des sommes versées pour le stage de formation suivi.

4. MISE EN RELATION : COVOITURAGE

1. A titre accessoire, l'organisme de formation propose un service gratuit dont l'unique objet est de mettre en relation des stagiaires pour favoriser le covoiturage entre eux résultant exclusivement de l'accord intervenu entre le conducteur et le(s) passager(s).

2. Les utilisateurs du service (conducteurs comme passagers) agissent sous leur seule et entière responsabilité. A cet égard, le déroulement effectif du trajet proposé par le conducteur et accepté par le passager ne saurait entrainer de responsabilité imputable à l'organisme de formation, sur quelque fondement que ce soit. Le service proposé par l'organisme de formation étant un simple service d'intermédiation.

3. La responsabilité de l'organisme de formation ne peut notamment pas être engagée en raison d'un sinistre/dommage qui serait survenu pour des raisons telles que, et sans que cette liste ne soit exhaustive :

- la communication par le conducteur d'informations erronées concernant le trajet et ses modalités,
- le comportement frauduleux ou la faute du conducteur ou du passager pendant, avant, ou après le trajet,
- l'annulation du trajet par le conducteur ou le passager,

4. Les utilisateurs du service reconnaissent et acceptent que l'organisme de formation n'assume envers eux aucune responsabilité pour toute indisponibilité, suspension ou interruption du site ou du service et ne peut être tenue responsable des préjudices directs et indirects de toute nature résultant de ce fait.

4. Les conducteurs sont seuls responsables de l'éventuelle participation financière demandée pour leur proposition de covoiturage.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. L'organisme de formation fourni au stagiaire une documentation retraçant l'essentiel de la formation suivie.

Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, cette documentation et tout éventuel support, document, produit, remis ou imprimables dans le cadre d'une Formation, ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'organisme de formation.

2. Seul un droit d'utilisation, à titre strictement personnel, est consenti au Stagiaire.

Le stagiaire s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant les documents, issus de la formation, à un concurrent de l'organisme de formation.

3. L'organisme de formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - DONNÉES PERSONNELLES

1. Toute commande de Formation BAFA ou BAFD fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le Client sur simple demande à

l'adresse suivante :

CEMEA 24 rue Marc Seguin 75018 Paris.

2. L'ensemble des informations demandées au stagiaire sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'organisme de formation. Conformément à la Loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant. Si le stagiaire souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'organisme de formation les lui communiquera sur simple demande écrite à l'adresse mentionnée au présent article.

8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'organisme de formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

1. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation BAFA ou BAFD.

1. Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

1. L'organisme de Formation et le stagiaire exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

9. DROIT APPLICABLE – RÉSOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPÉTENTE

1. Les CGV sont soumises aux dispositions de la loi française.

2. En cas de litige découlant de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

1. À défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux correspondant au siège social de chaque association régionale , même en cas de référé, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

MODALITÉS D'INSCRIPTION - STAGE BAFA

Pour commencer la formation BAFA, vous devez avoir 17 ans au plus tard le premier jour du stage.

Avant toute inscription à un stage de formation générale BAFA vous devez vous enregistrer administrativement sur le site jeunes.gouv.fr/-BAFA-BAFD-

Il vous sera délivré un numéro d'inscription que vous devrez reporter sur votre fiche d'inscription.

! Sans cette inscription auprès des services du ministère vous ne pourrez pas suivre le cursus de formation.

PIÈCES À FOURNIR AUX CEMÉA POUR VOTRE INSCRIPTION

INDISPENSABLE POUR RÉSERVER VOTRE PLACE EN STAGE

☐ Cette fiche d'inscription renseignée, contenant votre numéro d'inscription obtenu sur jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

☐ Le règlement complet du stage ou un acompte de 150€ par chèque (à l'ordre des Ceméa), chèques vacances, espèces.

OU une attestation de prise en charge.

Si vous vous inscrivez en stage d'approfondissement ou en qualification :

☐ Votre certificat de stage pratique, que vous trouverez sur votre espace personnel (jeunes.gouv.fr/bafa-bafd-).

☐ Votre formulaire CERFA de demande d'aide à la formation BAFA (aide de la CNAF).

☐ Cette feuille vous a été remise lors de votre stage de formation générale.

Si inscription en qualification : document attestant des prérequis en lien avec la qualification choisie (voir sur cemea-formation.com ou prendre contact avec les Ceméa)

PAIEMENT DE LA SESSION

Le montant de la session doit être réglé avant le début du stage. Il est possible d'échelonner le règlement (prendre contact avec les Ceméa).

L'effectif des stages étant limité, les inscriptions se font par ordre d'arrivée des fiches d'inscription remplies accompagnées de l'acompte.

Votre convocation vous sera adressée une dizaine de jours avant le début du stage et vous précisera les modalités pratiques (lieu, horaires, matériel à emporter, moyens d'accès, etc).

DOSSIER INSCRIPTION

STAGE BAFA

☐ Mme ☐M.

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....
Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....
Adresse postale : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Téléphone :..... Mail : .....

N° D'INSCRIPTION OBTENU SUR JEUNES.GOUV.FR/BAFA-BAFD

☐ J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres stagiaires du stage, pour vous permettre d'organiser du co-voiturage.

☐ FORMATION GÉNÉRALE ☐ APPROFONDISSEMENT OU QUALIFICATION

Dates du stage : du : ...../...../..... au : ...../...../..... Lieu du stage : .....
Suivant les possibilités proposées : ☐ Pension complète ☐ Demi-pension

THÈME: .....

Ce stage est-il pris en charge ? Oui ☐ Non ☐
Si oui, joindre obligatoirement une attestation de prise en charge précisant le montant.

STAGIAIRE MAJEUR.E
Autorisation pour la prise de vue et la diffusion d'images photographiques et audiovisuelles

☐ **J'autorise** ☐ **Je n'autorise pas** les Ceméa à diffuser les images et voix captées me représentant (voir tableau ci-dessous).

CAPTATION :	Image et voix
EXPLOITATION :	Dans le cadre d'une association à but non lucratif d'intérêt public
REPRODUCTION :	Tous supports et formats numériques connus et inconnus à ce jour
DIFFUSION :	Toute situation liée à l'activité de l'association, en ligne et hors ligne
DURÉE D'UTILISATION DES DONNÉES :	Illimitée
TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE :	Tout territoire lié à l'activité des Ceméa

En m'inscrivant, j'accepte que mes coordonnées soient utilisées par les Ceméa pour m'envoyer des informations relatives à leur activité.
Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (pages ci-contre) et je joins le règlement du stage, l'acompte ou une attestation de prise en charge.

À : .....le : ...../...../.....

Signature précédée de « lu et approuvé » :

PARTIE RÉSERVÉE AUX CÉMÉA

STAGIAIRE MINEUR.E
Autorisation du représentant légal

Je soussigné.e : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Téléphone : .....

☐ **Autorise** le/la mineur.e à participer au stage organisé par les Ceméa. En cas d'urgence, j'autorise qu'il/elle subisse une intervention chirurgicale.

Les Ceméa seront amenés à prendre des images ☐ et des enregistrements ☐ dans le cadre de ce stage.

☐ **J'autorise** ☐ **Je n'autorise pas**
les Ceméa à diffuser les images et voix captées représentant le/la mineur.e (voir tableau ci-contre).

À : ..... le : ...../...../.....

Signature précédée de « lu et approuvé » :

Conception CEMEA Réunion - 05/2022-

BAFA

BAFD

CATALOGUE FORMATIONS 2022

DATES DE FORMATIONS & D'INSCRIPTION SUR :
cemea-formation.com

CONTACTS

ANTENNE Réunion
45 ruelle Magnan-Champs Fleuri
97490 Ste Clotilde
02 62 21 76 39
accueil@cemea-reunion.org